

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légal et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1446

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

312 326 275 RCS Lyon.

ORGANISATION VOYAGES PLANCHE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 3908100.00 EUR.

Adresse : 20, Avenue René Cassin, 69009 Lyon.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : ORGANISATION VOYAGES PLANCHE Sigle : OVP Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 20, avenue René Cassin - 69009 Lyon Capital : 3.908.100 € Numéro unique d'identification : 312 326 275 Lieu d'immatriculation : Lyon Société absorbée : CAMELEON - VOYAGES Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique Adresse du siège : 4, avenue Jean Charles Rivet - 19100 Brive-la-Gaillarde Capital : 9.000 € Numéro unique d'identification : 790 328 058 Lieu d'immatriculation : Brive Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 1.214.132 € Passif : 1.194.287 € Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L.236-3, II, 1°, du Code de commerce et dès lors que la société absorbante ORGANISATION VOYAGES PLANCHE, détient et détiendra la totalité des parts sociales représentant la totalité du capital de la société absorbée CAMELEON-VOYAGES, il ne sera procédé à l'échange des parts sociales de la société absorbée CAMELEON-VOYAGES contre des actions de la société absorbante ORGANISATION VOYAGES PLANCHE. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la société absorbante ORGANISATION VOYAGES PLANCHE, contre les parts sociales de la société absorbée CAMELEON-VOYAGES, ni à augmentation du capital de la société absorbante ORGANISATION VOYAGES PLANCHE. En conséquence, il n'y a pas lieu à déterminer un rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : Néant Date du projet commun de fusion : 21/05/2025 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Le projet de traité de fusion a été déposé le 27/05/2025 au Greffe du Tribunal des Activités économiques de Lyon pour la société ORGANISATION VOYAGES PLANCHE et le 28/05/2025 au Greffe du tribunal de commerce de Brive, pour la société CAMELEON-VOYAGES..